

## Burundi : Al appelle Ndayishimiye à libérer un défenseur des droits humains

@rib News, 16/07/2020 – Source Amnesty International Burundi. C'est le moment de libérer Germain Rukuki. Il y a trois ans, des dizaines de membres des forces de sécurité ont fait irruption au petit matin au domicile du défenseur burundais des droits humains Germain Rukuki à Bujumbura, la capitale. Cet homme et son épouse, alors enceinte de leur troisième enfant, ont été interrogés pendant des heures au sujet de leurs activités professionnelles. Les forces de sécurité ont ensuite emmené Germain au Service national de renseignement (SNR).

Celui-ci purge actuellement une peine scandaleuse de 32 ans de réclusion pour le simple motif qu'il a plaidé en faveur des droits humains. Le Burundi est dirigé depuis peu par un nouveau gouvernement, qui a promis des changements ; c'est donc le moment opportun pour mettre fin à cette injustice et libérer Germain. Avant l'arrestation de Germain, de nombreuses organisations de la société civile, dont celle qui employait l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT-Burundi), avaient organisé des manifestations de grande ampleur contre la décision du président d'élire Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, considérée par beaucoup comme inconstitutionnelle. Ces rassemblements ont été dispersés violemment par les forces de sécurité et par la branche jeunesse de plus en plus militarisée du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Depuis lors, le gouvernement de Pierre Nkurunziza a pris systématiquement pour cible toute voix dissidente réelle ou supposée, notamment les défenseurs des droits humains, dont beaucoup ont dû fuir le pays. La procédure qui a abouti à la déclaration de culpabilité de Germain a été une iniquité flagrante. Celui-ci a été interrogé dans les locaux du SNR, dont beaucoup de personnes ne sont jamais ressorties. Ce lieu est réputé pour les actes de torture et les homicides qui s'y déroulent. Germain y a été détenu pendant deux semaines, privé d'accès à un avocat, avant d'être transféré à la prison surpeuplée de Ngozi, dans le nord où il est accusé de toutes pièces. Les charges retenues contre Germain en raison de ses activités au sein de l'ACAT-Burundi et rendues publiques en août 2017 étaient : « atteinte à la sûreté de l'État » et la « participation de plusieurs autres organisations de la société civile, l'ACAT-Burundi avait été radiée par les autorités burundaises en octobre 2016, après avoir été accusée de « ternir l'image du pays » et de « semer la haine et la division dans la population burundaise ». Comme si les accusations susmentionnées ne suffisaient pas, le ministre public y a ajouté, le premier jour du procès, celles d'« assassinat », de « destruction de bâtiments publics et privés » et de « participation à un mouvement insurrectionnel ». Il affirmait que Germain faisait partie du « mouvement insurrectionnel de 2015 » en référence aux manifestations de grande ampleur contre le troisième mandat du président défunt. En avril 2018, le tribunal a acquitté Germain des chefs d'« assassinat » et de « destruction de bâtiments publics et privés » mais a prononcé à son encontre une peine de 32 ans de réclusion pour les trois autres charges. La condamnation de Germain coïncidait avec le troisième anniversaire du début des manifestations de 2015, ce qui, pour de nombreuses personnes, était lourd de sens. La population burundaise espère que le nouveau gouvernement, qui vient d'arriver au pouvoir, opérera une rupture avec les années de répression qui ont caractérisé le régime du président Pierre Nkurunziza et s'engagera sur la voie du respect des droits humains. Il faut que le gouvernement marque l'avènement de cette nouvelle ère en prenant des mesures rapides pour rouvrir l'espace civique. Les autorités doivent veiller à ce que la population puisse de nouveau jouir pleinement de ses droits humains. La libération de Germain Rukuki, dont le seul tort est d'être exprimé ouvertement et d'avoir défendu les droits des personnes, serait clairement dans la bonne direction et un signe de changement encourageant. Cruellement privé de son père, le plus jeune des enfants de Germain, aujourd'hui âgé de trois ans, ne le connaît que par des photos. Tant sur le plan juridique que moral, la libération immédiate et inconditionnelle de Germain s'impose ; la déclaration de culpabilité et la peine doivent être annulées. Le président Evariste Ndayishimiye a promis de faire respecter les droits humains et d'ouvrir l'espace civique au Burundi, il est maintenant temps qu'il agisse. La libération de Germain serait un excellent début. Deprose Muchena est directeur du programme Afrique de l'Est et Afrique australe à Amnesty International 13 juillet 2020

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});